LES SECRETS

DES MAUX QUI NOUS ACCABLENT.

Les émigrations entraînent nécessairement l'exportation du numéraire; je sais que l'on en accuse les mécontens : certainement ils joueroient leur jeu, car ils vous feroient un très-grand mal ; mais pourquoi les secondez-vous, en grossissant journellement leur nombre, en forçant des hommes tranquilles, des hommes qui ne vous demandoient que sûreté, à fuir une terre où il n'y en a plus, et à emporter leur argent? Voulez-vous savoir à quel point la rareté du numéraire s'augmente en France? vous avez deux thermomètres certains. La perte de l'échange des assignats contre l'argent, et la différence du change dans les différentes places de l'Europe.

Prenez une des années plus malheureuses du règne de Louis XV, le ministère de l'abbé Terray ; prenez l'année de la chûte du systême de Law, rapprochez les notices du change d'alors avec celui du temps présent, et vous jugerez à quel point la quantité actuelle de votre numéraire est en disproportion avec celui des autres nations.

Ce ne sont pas là des déclamations, ce sont des faits. C'est une grande calamité dont je vous indique la cause. Les factieux ont senti qu'il falloit au moins feindre de lui chercher un remède, mais ce remède est pire que le mal, et il est facile d'en juger. On vous a dit

dans les sections : *Arrêtez le numéraire aux diligences ;* on a dit dans l'assemblée nationale : *Faites une loi contre les émigrans.* Ces deux moyens que l'on a eu la perfidie de vous annoncer comme efficaces, tendent évidemment à doubler les maux qu'il est question de guérir, et c'est une bien infernale ruse que celle de vous rendre vous-mêmes les instrumens du trouble dont ils ont besoin, et de se vanter de guérir la maladie qu'ils enveniment.

Je ne m'étendrai pas sur les suites funestes d'une loi contre les émigrans. Vous avez vu le comité de constitution, vous avez entendu Mirabeau vous assurer que sans parler des raisons morales qui repoussent une telle loi, cette loi étoit impossible, et qu'elle augmenteroit nécessairement les émigrations. Quel seroit en effet le moyen de distinguer le commerçant utile, qui pour votre propre avantage et pour le sien, passe plusieurs mois de l'année chez l'étranger, de l'homme mécontent, qui alléguant aussi des prétextes de commerce, y va consommer ses revenus ? Qui empêche ce dernier de vous soutenir qu'il fait aussi le commerce ? A quelle avilissante inquisition, à quelles inutiles recherches sera-t-on forcé de descendre pour découvrir s'il en impose? qui de vous voudra montrer ses factures, ses relations commerciales ? qui de vous voudra rester propriétaire dans un pays où l'on est inquiété si on y demeure, et ruiné si l'on en sort ?

La proposition d'un impôt double pour les émigrans sera de même bientôt éludée dans la pratique. Une vente simulée fera bientôt disparoître aux yeux de la loi le véritable propriétaire. Dans tous les cas, il ne résultera de cette loi qu'une seule chose, c'est un redoublement d'émigrations. Le piége étoit trop



grossier pour que les législateurs y tombassent, et malgré les cris des Jacobins, la funeste loi n'a pas eu lieu.

Quant aux entraves mises à la circulation du numéraire, il ne faut ni beaucoup de connoissances, ni beaucoup de réflexions pour sentir qu'il en résulteroit la ruine absolue du commerce. L'étranger ne vous vendroit plus rien, si l'argent avec lequel il doit être payé, pouvoit lui être enlevé à moitié chemin; les marchés même françois d'une ville à l'autre ne pourroient plus s'effectuer, si l'argent éprouvoit la moindre gêne dans sa circulation.

C'est malgré l'évidence de ces principes, que l'on a vu des folliculaires vous exhorter à piller les diligences, et le conducteur infidèle qui a dénoncé et fait arrêter celle de Lille, recevoir dans le club des Jacobins, les éloges et les remerciemens des factieux. C'est avec une infatigable activité que les artisans de troubles saisissent tous les prétextes, profitent de toutes les circonstances pour éterniser le désordre.

Voyez avec quel art ils ont usé du mécontentement excité par la demande du serment des prêtres; il est plus essentiel que vous ne croyez, de vous faire une idée bien juste de cette affaire, qui est une affreuse pomme de discorde jetée au milieu de vous par vos véritables ennemis.

Peu d'entre vous sont bien au fait de la question. Pour la bien entendre, il faut reprendre les choses de plus loin. — Au moment où la révolution s'est faite, la foiblesse du gouvernement, les succès des amis de la liberté ont excité les espérances, et enflé le courage de tous ceux qui avoient été opprimés dans l'ancien régime. — Il y avoit en France trois sectes qui y avoient essuyé de longues vexa-

tions. — Les protestans, les jansénistes, et ce qu'on appeloit les philosophes ; ils ont tous attaché leur cause à celle de la liberté. — Quand les philosophes ont vu que l'on dépouilloit le clergé, ils ont écrit et crié contre lui ; ils l'ont accablé d'injures, de sarcasmes ; ils ont peint les prêtres sous des couleurs affreuses, et ont cherché à avilir la religion, au nom de laquelle on les avoit persécutés.

Les protestans, dès qu'ils ont vu la liberté des opinions décrétée, ont aspiré à obtenir une sorte de suprématie, et se sont tous attachés avec affectation au nouveau système ; ils ont voulu étayer le triomphe de leur secte, du triomphe de la liberté ; ils ont affecté de confondre le catholicisme et le despotisme ; ils ont décrié le pape, l'influence du pape ; ils ont parlé des richesses du clergé au moment où il venoit d'être réduit à l'aumône, et ont provoqué par tous les moyens la ruine du catholicisme.

Les jansénistes, amateurs des chimères d'un rigorisme outré, haineux comme tous les fanatiques, indignés de l'empire qu'avoient longtemps exercé les évêques, et de l'appui que la cour de Rome avoit constamment donné à leurs ennemis, ont aussi pensé que le moment étoit venu de recréer *leur petite église*, et d'influencer à leur tour.

Toutes les petites passions ont marché au même but ; MM. Camus et Fréteau, jansénistes, Barnave et Rabaud, protestans, etc. ont entraîné l'assemblée nationale : non contente de trouver et de saisir une grande ressource dans les biens ecclésiastiques, elle s'est laissée aller à créer une nouvelle forme de gouvernement religieux. Elle n'a pas voulu toucher au dogme, mais elle a évidemment changé la dis-

cipline. — La triple influence dont j'ai parlé a dicté ce nouveau code. — Il a été sévère, parce que les jansénistes y ont porté leur esprit d'exagération et de rigorisme, et que les philosophes ont secondé leurs vues, dans l'espérance qu'il écrouleroit plutôt. Il a été démocratique et dégagé de l'influence du pape, et peu favorables aux évêques, parce que les protestans ont cherché à le rapprocher du leur: ainsi a été faite la constitution civile du clergé. — Plus elle étoit par sa nature une œuvre étrangère à la constitution nationale, plus ses auteurs ont voulu l'étayer d'un appui respectable; ils ont inventé le serment, et ils ont fait décréter que tous les prêtres qui ne le prêteroient pas, seroient déchus de leurs fonctions. Cette mesure a été de la plus grande impolitique; on auroit dû voir que les prêtres s'y refuseroient pour la plupart, les uns par conscience et d'autres par humeur. — Cela est effectivement arrivé; il a fallu les remplacer, et les choix sont tombés dans le plus grand nombre de lieux sur des sujets très-méprisables; cela n'a pas pu être autrement, parce qu'en religion, les hommes qui adoptent des nouveautés, le font rarement par conviction; et qu'en probité, les gens qui se couvrent de la dépouille d'un homme, ne sont pas des hommes délicats. — Voilà ce que M. Barnave et M. Camus auroient dû prévoir; ils ne l'ont pas fait, ou du moins ils n'ont pas été arrêtés par cette réflexion. On a cru qu'il étoit tout simple de soutenir par la force un ouvrage que la raison n'avouoit pas; on a répandu des écrits incendiaires, on a répété, publié que les prêtres réfractaires étoient des séditieux et des *aristocrates*. De leur côté, ceux-ci ont écrit avec chaleur contre le serment et contre ceux qui l'exigent; et c'est ainsi

qu'ont été placés au milieu de nous les germes de désordre que nos ennemis cherchent à développer journellement. — Si vous ne mettez pas une extrême attention à vous défendre de toutes les suggestions intéressées, vous pouvez allumer un incendie, vous pouvez faire renaître tous les excès du fanatisme. Jugez à quelle misère Paris va être en proie, si ce nouveau fléau se répand parmi nous! L'émigration déculpera, le commerce périra tout-à fait, personne ne pourra plus vivre que les factieux et les brigands. Le directoire du département avoit senti que tous ces maux alloient arriver; il vous avoit proposé le seul remède, *la tolérance.* Il avoit, par son ordonnance, assuré au culte national la prééminence qui lui est due: il avoit permis à toutes les opinions religieuses d'exister paisiblement; il avoit rendu toute fermention inexcusable.

Les personnes, que des scrupules empêchent d'accepter la constitution civile du clergé, devoient conserver leurs prêtres, et avoir des églises en les payant; ils ne peuvent troubler aucunement l'ordre public. — Voilà ce que le département pouvoit ordonner de plus sage: vous avez rendu cette mesure infructueuse en vous livrant à des excès qui n'ont même plus de prétexte.

Observez soigneusement les folliculaires, les orateurs, les motionnaires qui vous ont excités à aller troubler les asyles des personnes à qui la loi vient d'en offrir, à renouveler la scène odieuse des Miramionnes; sachez à quel parti tiennent les boute-feux, et jugez ce parti d'après ses œuvres.

Il ne vous faut plus qu'une chose dans ce moment, c'est de l'ordre et du repos; la France a essuyé une commotion universelle, cette com-

motion dure depuis deux ans, vous ne pouvez pas la supporter plus long-temps sans périr. — Remarquez que le parti vaincu ayant encore de nouveaux excès à craindre, recevra la paix comme un bienfait; et si on lui montre enfin clairement que l'on ne veut pas s'arrêter, le désespoir peut lui donner des forces. = Je vois un orage terrible se former dans le loitain; les mêmes hommes qui fomentent des troubles ici, ont envoyé chez les autres puissances des émissaires qui sont arrêtés, qui sont interrogés, qui ont parlé; et si les puissances voient que vous ayez donné toute votre confiance à ces scélérats, elles se réuniront contre vous — Et croyez-vous qu'ils vous défendront? non, sans doute, ils sont trop lâches. — Rappelez-vous toute leur conduite. — Qui est ce qui le jour de la séance royale dit: *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier?* ce ne fut pas eux (1). Qui est-ce qui a proposé et rédigé l'adresse pour le renvoi des troupes? ce ne fut pas eux (2). Qui est ce qui dit le jour où l'armée de Broglio environnoit Paris: (3) *La constitution sera, ou nous ne serons plus?* ce ne fut pas eux. — Qui est ce qui alors avoit des chevaux cachés derrière les étangs de Versailles pour s'enfuir? c'étoit eux (4). Qui est-ce qui s'en alloit en Angleterre? c'étoit eux (5). — Croyez-moi, je les épargne en ne pous-

---

(1) M. l'abbé Syeys, si calomnié par les Jacobins, et qui va, dit-on, les combattre chez eux.

(2) Mirabeau, dont les Jacobins ont fait crier la grande conjuration.

(3) M. de Clermont-Tonnerre, membre du club monarchique, si persécuté par les Jacobins.

(4) MM. de L.

(5) M. d'Or.

sant pas plus loin l'exposé de leur conduite.

Voulez-vous conserver à jamais ce que votre révolution a d'utile ? séparez-en tout de suite les scélérats qui la souillent ; ce sont eux que tout le monde haït. — Quel homme aimoit plus la révolution que Mirabeau ? Eh bien ! les mécontens lui ont tout pardonné, depuis qu'ils l'ont détaché de ces brigands. — Je mets en fait que leur disgrace, que leur chûte sera le premier signal de la paix.

Les émigrations ruinent Paris, et alarment les amis de la liberté ; les émigrations cesseroient bientôt, si le calme et la sûreté étoient rétablis dans Paris.

Votre intérêt véritable est donc de les rétablir, et le moyen le plus prompt, le plus efficace, c'est d'ouvrir les yeux sur les auteurs des troubles, de les bien environner de votre mépris, de repousser leurs émissaires, de vous expliquer franchement, de manifester une véritable opinion publique, et de prendre enfin l'attitude ferme et calme d'un peuple libre.

Je vous le dis avec vérité, et avec connoissance de cause, le jour où il sera généralement établi que Paris ne se gouverne que par la loi, qu'il n'y a plus d'autres puissances dans la capitale que le département et la municipalité, et que les d'Orléans, les Lameth, les Barnave, les Duport et leurs vingt-huit (1) satellites seront tous appréciés ; ce jour, dis-je, vos maisons seront louées, l'argent sera moins cher, et la révolution sera faite.

---

(1) Total, 33, calcul de Mirabeau.